



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maisons sport-santé

Question écrite n° 44478

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur le réseau des Maisons sport-santé. Les Maisons sport-santé sont un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de la santé par le sport, avec un objectif d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous. Elles permettent de prévenir les risques liés à la sédentarité et de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques et des affections de longue durée. Ce réseau comprend désormais 436 Maisons sport-santé grâce à la reconnaissance de 151 nouvelles structures à la fin de l'année 2021. Depuis leur lancement en 2019, les Maisons sport-santé ont déjà accompagné 360 000 personnes malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé. Tous les départements métropolitains et la quasi-totalité des territoires et collectivités d'outre-mer disposent désormais, au moins, d'une Maison sport-santé. Il lui demande donc ce que compte faire le Gouvernement pour augmenter le nombre de Maisons sport-santé pour permettre un maillage encore plus important du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44478

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1142

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)